

Le Département du Var a en charge le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui ont pour objectifs le développement maîtrisé des sports de nature, leur pérennisation et leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature. Le PDIPR recense des itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT et équestre) tout en favorisant la découverte de sites naturels, de paysages remarquables et d'un riche patrimoine. Il permet aussi d'assurer la préservation des chemins ruraux. Plusieurs dizaines de sentiers sont inscrits au PDIPR représentant plusieurs centaines de kilomètres parmi lesquels des boucles locales, des itinéraires de grande randonnée GR, des GR de Pays (boucles sur plusieurs jours).

Pour mieux répondre aux besoins du public en matière de randonnée, le Département du Var balise et signale l'ensemble des sentiers inscrits, collabore avec les collectivités territoriales pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité et développe des boucles locales très appréciées des randonneurs.

Ce sont ainsi de nombreux circuits ou boucles de randonnées de longueurs et de difficultés variables que le Conseil départemental du Var propose de découvrir.

Recommandations :

Les sentiers proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore, présentes et actives. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées. Aussi, le respect des chemins balisés et des cultures (oliviers, châtaigniers, liège...) est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.

Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contourner largement le troupeau, gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, descendez de vélo et marchez calmement, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

Ni cueillette ni prélèvements : les itinéraires traversés sont riches en espèces animales et végétales rares. Aidez-nous à les préserver !

Emportez vos déchets avec vous et contribuez à préserver notre environnement.

Rester sur les sentiers balisés pour éviter la dégradation des milieux naturels.

Équipements nécessaires :

casque de protection, équipement de pluie, GPS et/ou carte IGN, gilet fluo (période de chasse), matériel de réparation, eau et provisions, pharmacie.

Risques incendies : Consulter la vigilance incendie www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

Numéro d'urgence : 112

Renseignements : var.fr/contact


LE DÉPARTEMENT



Direction de la Communication du Conseil Départemental du Var - photographie graphique, photo imprimée - Photo 100 - 10/2015

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN


LE DÉPARTEMENT

LE PIERRIER DU LAC


LES RANDONNÉES
VTT
DU VAR

PLUS D'INFORMATION SUR
sportnature.var.fr

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

Le Pierrier du Lac

Cette boucle est dédiée aux amateurs de grands espaces où la nature sauvage est omniprésente, avec des paysages grandioses, des sentiers variés et une vue imprenable sur le lac de Montmeyan.



TERRITOIRE DE VALORISATION : Var Verdon
COMMUNES : Montmeyan **PROPRIÉTAIRES :** Communes d'Artignosc-sur-Verdon, Régusse et Montmeyan
AIRE DE DÉPART : Parking stade-cimetière situé au rond-point direction D30 La Verdrière
COORDONNÉES GPS : 6°06'23"E 43°64'40"N
PRATIQUE CONCERNÉE : VTT **ACCESSIBILITÉ HANDISPORT :** non
COTATION FFCT : Rouge
DISTANCE TOTALE : 32 km - **DÉNIVELÉ :** 448 m - **TEMPS ESTIMÉ :** 3 h 30 - **BALISAGE :** orange
ÉQUIPEMENT : Base nautique

À faire



Randonnée VTT

À voir

Sites :



Chapelle Ste-Euphémie et fontaine de Pampelonne à Artignosc-sur-Verdon



Moulins à vent à Régusse



Descriptif du circuit

► Départ du parking du stade de Montmeyan. Au giratoire prenez la D30 direction la Verdrière.

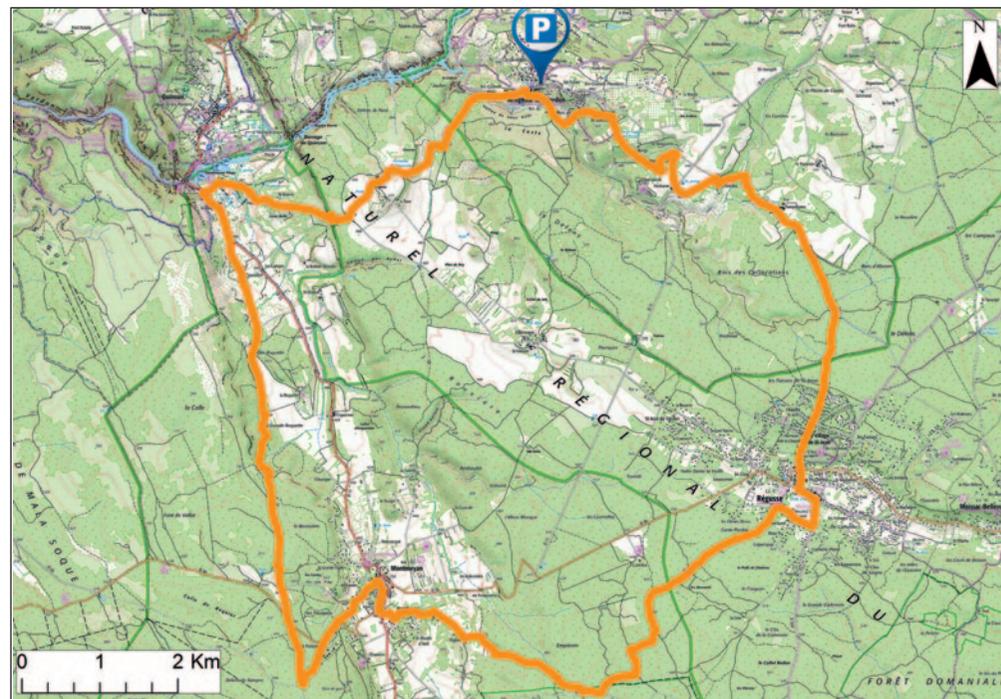
► Prenez le chemin du Gabre sur 1,5 km (route goudronnée). Profitez-en, ce n'est que de la descente. Dès que vous atteindrez la piste non revêtue, prenez à droite en longeant le champ et traversez la forêt de chênes sur environ 2 km pour rejoindre la piste principale. Ce sentier peut s'apprécier par temps chaud puisqu'il est assez couvert par la végétation et assez sauvage. Pensez à baisser la tête, les branches sont basses et le terrain un peu compliqué.

► Prenez ensuite à gauche et continuez sur 2 km jusqu'au poteau flèche directionnel LES HUSSARDS n°274 puis, prenez la direction de Régusse. La suite de votre périple ne comporte pas de difficulté. Vous serez sur des petits sentiers assez roulants jusqu'à la route de Régusse.

► Prenez à droite pour rejoindre le poteau flèche LES MOULINS n°251 et continuez ensuite en direction de Montmeyan village. En passant, admirez les deux moulins de Régusse, datant de la fin du XV^e siècle.

► Continuez tout droit vers le centre du village. Au poteau flèche LES CLAUS n°252, prenez à gauche direction Montmeyan village, il y a environ 1,7 km de bitume.

► Descendez la rue des Écoles jusqu'au rond-point, puis, direction le quartier Saint-Jean. Attention aux mollets cela monte légèrement.



► À l'issue de la zone résidentielle, au poteau flèche SAINT-JEAN n°253, suivez la direction d'Artignosc Village. Quittez le bitume pour retrouver des sensations avec ce sentier assez roulant alternant montées et descentes et ne comportant aucune difficulté sur un peu plus de 4 km, jusqu'au poteau FONTAYNE n°279. Suivez Artignosc village. En chemin, pensez à vous arrêter pour admirer la fontaine du Domaine de Pampelonne.

► Après avoir traversé la RD7, zigzaguez entre les arbres du petit bois de Ste-Euphémie sur environ 2 km. Au poteau flèche LA GARENE n°266, tournez à gauche direction Artignosc village. Descente avec petits obstacles sur 1,3 km. Attention à la traversée de la RD471 !

À noter

Fête de l'oignon : Le village médiéval de Montmeyan, fortifié et bâti à 504 m d'altitude sur un promontoire rocheux au milieu de la plaine, célèbre l'oignon, symbole de la commune, le 3^e dimanche de septembre.